

INSTRUCTIONS DE COURSE

DESCENTE DE LA SEINE 2025

« Trophée Marcel Guillot »

Régate comptant pour le Challenge Départemental des Yvelines 2025

15/06/2025

Organisée par le Yacht Club du Pecq, le Cercle de Voile des Boucles de Seine et le Sports Nautiques La Frette



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - le règlement particulier de navigation sur la Seine :
 - les règles de navigation fluviale
 - les navires commerciaux sont prioritaires
 - les pratiquants d'aviron peuvent être amenés à traverser la zone de course
- 1.7 Il est rappelé que le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour chaque concurrent à bord des voiliers. L'envoi du pavillon Y n'est pas nécessaire.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera communiquée au briefing au départ du Pecq pour la 1^{ère} manche et au départ du Club de Voile de Montesson pour la 2^{ème} manche et sera affichée sur le site internet du Yacht Club du Pecq

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le site internet du club de voile du Pecq
- 3.2 Les dernières informations aux concurrents seront communiquées directement par le comité de course avant le démarrage des procédures de départ des première et seconde manche.
- 3.2 Le PC course est situé sur la pelouse du YCP au départ de la 1^{ère} manche, dans la vigie du Club de Voile des Boucles de la seine de Montesson pour l'arrivée de la 1^{ère} manche et le départ de la 2^{nde} manche
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller le canal 72

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs devront arborer les accessoires de publicité distribués par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la vigie du YCP et sur le mât du CVBS
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 5 minutes après l'affalé de l'Aperçu

6. PROGRAMME DES COURSES

	De	Lieu
Accueil et inscriptions	8h30	YCP (pelouse)
Briefing	10h00	YCP (sous la vigie)
Mise à disposition et 1 ^{ère} course à suivre	10h30	YCP
Pause déjeuner	12h00	CVBS
Mise à disposition et 2 ^{ème} course à suivre	13h00	CVBS

Remise des prix	15h00	SNF (quai)
Retour vers YCP	16h00	SNF → YCP

- 6.2 Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après 12h00 pour les départs au YCP, et après 15h00 pour les départs au CVBS
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore UNE minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Groupe OSIRIS (habitables) : Flamme n° 1
- Groupe Inter série Quillard (quillards voile légère et Miniji) : Flamme n° 2
- Groupe Inter série Dériveurs : Flamme n° 3

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est la Seine de PK 51 à PK 64

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

Les départs se feront uniquement dans le sens du courant.

Départ course 1	Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP)
Arrivée course 1	Entre la cabine comité et une bouée jaune (CVBS)
Départ course 2	Entre la cabine comité et une bouée blanche FFV (CVBS)
Marque de parcours	Bouée jaune nénuphar à laisser à bâbord (aux alentours de PK 60)
Arrivée course 2	Entre la table comité et une bouée bleue (SNF)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les berges de la Seine et les navires à moteur.

12. LE DEPART

- 12.1 Départ Course 1 (YCP) : la ligne de départ sera entre la drisse du pavillon Orange sur la vigie et la ligne blanche sur la rive opposée.
Départ Course 2 (CVBS) : la ligne de départ sera entre le triangle bleu et blanc fixé sur la cabine comité et le côté parcours de la marque de départ (bouée blanche FFV).
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 et si possible à l'aide d'un portevoix. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 Arrivée Course 1 au CVBS : la ligne d'arrivée sera entre la drisse du pavillon Bleu sur la cabane comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée jaune CVBS)
Arrivée Course 2 au SNF : la ligne d'arrivée sera entre la drisse du pavillon Bleu devant la table comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée bleue SNF)

- 14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
 15-2 En l'absence d'exécution de la pénalité prévue au 15.1, le bateau perdra une place dans le classement à l'issue de l'épreuve
 15.3 Tout bateau ayant passé la ligne d'arrivée devra s'écarter et en aucun cas la repasser sous peine de se voir appliquer une pénalité de 15 minutes sur son temps de course.
 15.4 Les réclamations devront être portées devant le comité de course à l'issue de chacune des manches. Ainsi pour la première course lors de la pause déjeuner à Montesson, soit à l'issue de la deuxième course au Club de la Frette Sur Seine.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 60 minutes après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du comité de course.
 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course au moins doit être validée pour valider la compétition.
 18.2 Le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps tel que prévu par la Fédération Française de Voile.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place
 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72
 19.4 Utilisation du Bout dehors :
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
 19.5 Pour des questions de sécurité liées au trafic des péniches, les concurrents devront impérativement suivre les instructions des membres de la sécurité affectés sur les bateaux, tout refus d'obtempérer sera signalé au comité de course et entraînera la sanction prévue à l'article 15.2.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels sont de type rotomoulé et de couleur orange
 22.2 Un bateau faisant office de dispositif de secours sera également présent afin d'assurer les premiers soins en cas de survenance d'un dommage corporel.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés : Pavillon ou flamme rouge
 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Pour que tous les bateaux puissent regagner leurs clubs respectifs, les bateaux munis de moteur prendront en remorque autant que possible les autres embarcations pour le retour au CVBS et YCP

28. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : une récompense pour les 3 premiers de chaque classe.

Une récompense spéciale pourra être décernée suivant la compétition (trophée spécifique)

Des lots pourront être distribués à tous les concurrents

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Marc de Chalony